



PRÉFET DE L'YONNE

PREFECTURE

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE DE COORDINATION  
DES POLITIQUES PUBLIQUES ET  
DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

**ARRETE PREFECTORAL N°PREF-SCPPAT-BE-2018-0056**  
**Du 6 avril 2018**

**déclarant d'utilité publique l'instauration des périmètres de protection  
et autorisant l'utilisation de l'eau en vue de la consommation humaine pour la distribution  
par un réseau public concernant le captage du « Puits de Vernats » situé sur le territoire de la  
commune d'Escolives-Sainte-Camille au bénéfice de la Communauté d'Agglomération de  
l'Auxerrois**

Le Préfet de l'Yonne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code de la Santé publique et notamment les articles L.1321-1 à L.1321-10 et R.1321-1 à R. 1321-63 ;

VU le Code de l'Environnement et notamment les articles L.214-1 à L.214-6, L.214-8 et L.215-13 ;

VU le Code Minier et notamment l'article 131 ;

VU l'arrêté du 11 septembre 2003 modifié portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux sondages, forages, création de puits ou d'ouvrage souterrain soumis à déclaration en application des articles L.214-1 à 6 du Code de l'environnement et relevant de la rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié ;

VU l'arrêté du 11 septembre 2003 modifié portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à autorisation en application des articles L.214-1 à 6 du Code de l'environnement et relevant des rubriques 1.1.2.0, 1.2.1.0, 1.2.2.0 ou 1.3.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié ;

VU l'arrêté préfectoral réf. JR/FL du 7 décembre 1970 portant déclaration d'utilité publique des travaux et autorisant la dérivation par pompage d'eaux souterraines au bénéfice de la commune de Jussy ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 juin 2014 établissant le programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole pour la région Bourgogne ;

VU le rapport de l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique, relatif à l'instauration des périmètres de protection en date du 14 septembre 2013 ;

VU la délibération de la commune de Jussy en date du 5 novembre 2013 relative au lancement de la procédure de mise en conformité des périmètres de protection du captage du Puits Vernats ;

VU la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois en date du 15 juin 2017 concernant le transfert de compétence eau potable des communes issues de la communauté de communes du pays Coulangeois ;

VU les résultats de l'enquête publique qui s'est déroulée du 26 septembre au 27 octobre 2017 ;

VU le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur déposés le 2 novembre 2017 ;

VU l'avis favorable émis par le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de l'Yonne en date du 1<sup>er</sup> février 2018 ;

CONSIDERANT que les besoins en eau destinée à la consommation humaine de la commune du JUSSY énoncés à l'appui du dossier sont justifiés ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de mettre en **conformité avec la législation les périmètres de protection du captage « Puits de Vernats »** situé sur le territoire de la commune d'Escolives-Sainte-Camille ;

Sur proposition de Madame la Secrétaire générale de la préfecture,

## A R R E T E

### ARTICLE 1 : REVISION DE L'ARRETE PREFECTORAL DU 7 décembre 1970

L'arrêté préfectoral réf. JR/FL du 7 décembre 1970 est révisé.

#### Chapitre 1: Déclaration d'Utilité Publique et Prélèvement de l'eau

### ARTICLE 2 : DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

Est déclarée d'utilité publique au bénéfice de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois la création de nouveaux périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée, autour des ouvrages du captage du « Puits de Vernats » et l'institution des servitudes associées pour assurer la protection des ouvrages et de la qualité de l'eau.

### ARTICLE 3 : CESSIBILITE

Les parcelles AD 94, AE 40, AE 41, AE 42, AE 43, AE 44 et AE 79 sont déclarées cessibles immédiatement telles qu'elles sont définies au plan parcellaire et à l'état parcellaire. Cette déclaration de cessibilité sera caduque à l'expiration du délai de 6 mois à compter de la date de l'arrêté.

#### ARTICLE 4 : AUTORISATION DE PRELEVEMENT D'EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral réf. JR/FL du 7 décembre 1970 portant déclaration d'utilité publique des travaux et autorisant la dérivation par pompage d'eaux souterraines au bénéfice de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois, le bénéficiaire du présent arrêté est autorisé à prélever et à dériver une partie des eaux souterraines au niveau du captage « Puits de Vernats » situé sur le territoire de la commune d'Escolives-Sainte-Camille dans les conditions fixées par le présent arrêté.

#### ARTICLE 5 : CARACTERISTIQUES, LOCALISATION ET AMENAGEMENT DU CAPTAGE

L'ensemble des ouvrages du captage est situé sur la commune d'Escolives-Sainte-Camille, sur les parcelles cadastrées section AE n°40 à 44, 79 (pour partie).

Les coordonnées topographiques Lambert II étendu du puits sont :

X = 694 830 ; Y = 2 303 920 ; Z = 107 m.

L'indice de classement BRGM du captage est le suivant : 04035X0050.

#### ARTICLE 6 : CONDITIONS DE PRELEVEMENT

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral réf. JR/FL du 7 décembre 1970 portant déclaration d'utilité publique des travaux et autorisant la dérivation par pompage d'eaux souterraines, les débits maximum d'exploitation autorisés sont :

- débit maximum instantané de 10 m<sup>3</sup>/h,
- débit maximum journalier : 200 m<sup>3</sup>/jour,
- débit maximum annuel : 73 000 m<sup>3</sup>/an.

Les installations doivent disposer d'un système de comptage permettant de vérifier en permanence ces valeurs conformément à l'article L.214-8 du Code de l'Environnement.

L'exploitant est tenu de conserver trois ans les dossiers correspondant à ces mesures et de les tenir à la disposition de l'autorité administrative.

Les résultats de ces mesures doivent être communiqués annuellement au service de la police de l'eau du département de l'Yonne.

#### ARTICLE 7 : INDEMNISATIONS ET DROIT DES TIERS

Les indemnités qui peuvent être dues aux propriétaires des terrains ou aux occupants concernés par les dispositions du présent arrêté sont fixées selon les règles applicables en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique. Les indemnités dues sont à la charge de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois.

#### ARTICLE 8 : PERIMETRES DE PROTECTION DU CAPTAGE

Des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée sont établis autour des installations de captage.

Ces périmètres s'étendent conformément aux indications du plan parcellaire joint au présent arrêté.

#### ARTICLE 8.1 : DISPOSITIONS COMMUNES AUX PERIMETRES DE PROTECTION IMMEDIATE, RAPPROCHE ET ELOIGNEE

Toutes mesures doivent être prises pour que la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois et l'Agence Régionale de Santé (ARS) soient avisées sans retard de tout accident entraînant le déversement de substances liquides ou solubles à l'intérieur des périmètres de protection.

Des servitudes sont instituées sur les terrains des périmètres de protection suivant les prescriptions mentionnées en annexe du présent arrêté. La mise à jour des arrêtés préfectoraux des installations, activités et autres ouvrages soumis à autorisation est effectuée au regard des servitudes afférentes aux périmètres de protection définis dans le présent arrêté.

#### ARTICLE 8.2 : PERIMETRES DE PROTECTION IMMEDIATE

Les périmètres de protection immédiate sont constitués des parcelles cadastrées figurant en annexe du présent arrêté.

Les terrains des périmètres de protection immédiate doivent être et demeurer la propriété de la commune de Jussy.

#### ARTICLE 8.3 : PERIMETRES DE PROTECTION RAPPROCHEE

Les périmètres de protection rapprochée sont constitués des parcelles cadastrées figurant en annexe du présent arrêté.

#### ARTICLE 8.4 : PERIMETRE DE PROTECTION ELOIGNEE

Le périmètre de protection éloignée est délimité conformément à la cartographie au 1/2000 figurant en annexe du présent arrêté.

### Chapitre 2 : Traitement, Distribution de l'Eau et Autorisation

#### ARTICLE 9 : MODALITES DE LA DISTRIBUTION

La Communauté d'agglomération de l'Auxerrois est autorisée à traiter et à distribuer au public de l'eau destinée à l'alimentation humaine à partir du captage « puits de Vernats » dans le respect des modalités suivantes :

- le réseau de distribution et le réservoir sont conçus et entretenus suivant les dispositions de la réglementation en vigueur,
- les eaux distribuées répondent aux conditions exigées par le code de la santé publique et ses textes d'application.

#### ARTICLE 10 : PROTECTION PARTICULIERE DES OUVRAGES

Les entrées des périmètres de protection immédiate sont cadenassées, de même que l'accès à l'ouvrage de captage. Une alarme anti-intrusion est mise en place sur le puits des Vernats et à l'entrée de la station de pompage et de traitement.

## ARTICLE 11 : CONTROLE SANITAIRE DE LA QUALITE DE L'EAU

Le pétitionnaire doit se conformer en tous points au programme de contrôle réglementaire de la qualité de l'eau. Les frais d'analyses et de prélèvements sont à la charge de l'exploitant selon les tarifs et modalités fixés par la réglementation en vigueur.

Les agents des services chargés de l'application du Code de la santé publique ont libre accès aux installations de production et de distribution d'eau. Ces installations doivent permettre d'effectuer la prise d'échantillons dans de bonnes conditions au niveau de la tête du puits et en sortie du réservoir.

L'exploitant est tenu de laisser le registre d'exploitation à la disposition des agents chargés de l'application du Code de la santé publique.

## ARTICLE 12 : EXPLOITATION – SURVEILLANCE

L'exploitant veille au bon fonctionnement des systèmes de production, de traitement et de distribution de l'eau et met en place une surveillance de la qualité de l'eau distribuée.

Tout incident ou accident intéressant l'installation de nature à porter atteinte à la qualité de l'eau distribuée doit être déclaré à l'ARS dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

En cas de difficultés particulières ou de dépassements des exigences de qualité, l'exploitant prévient l'ARS dès qu'il en a connaissance. Dans ce cas, des analyses complémentaires sont demandées par l'ARS. Elles sont financées par l'exploitant.

Tout dépassement des limites et références de qualité sur le captage « puits de Vernats » doit faire l'objet d'une enquête pour en rechercher l'origine et ne pas engendrer de non-conformité dans le réseau. En cas de persistance de ces dépassements dans le réseau, l'autorisation d'utiliser l'eau peut être retirée.

L'exploitant adresse chaque année à l'ARS un bilan de fonctionnement du système de production et de distribution (surveillance et travaux) et indique, pour l'année suivante, les éventuelles modifications apportées au programme de surveillance.

L'exploitant s'assure de la présence permanente d'un résiduel de désinfectant en tout point du réseau. A cet effet, il dispose d'un matériel permettant la mesure de résiduel de chlore. L'ensemble de ces mesures est consigné dans un carnet sanitaire mis à disposition des agents des services de l'ARS.

## ARTICLE 13 : INFORMATION SUR LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

L'ensemble des résultats d'analyses des prélèvements effectués au titre du contrôle sanitaire et les synthèses commentées que peut établir l'ARS sous la forme de bilans sanitaires de la situation pour une période déterminée sont portés à la connaissance du public selon les dispositions de la réglementation en vigueur.

## ARTICLE 14 : MODIFICATIONS CONCERNANT LES INSTALLATIONS

Tout projet de modification du système actuel de production et de distribution de l'eau destinée à la consommation humaine de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois est déclaré à l'ARS, accompagné d'un dossier définissant les caractéristiques du projet.

La cessation (à titre définitif ou pour une période supérieure à deux ans) de l'exploitation du captage ou bien son changement d'affectation fait l'objet d'une déclaration auprès du préfet et de l'ARS dans le mois qui suit soit la cessation définitive, soit l'expiration du délai de deux ans, soit le changement d'affectation.

### Chapitre 3 : Dispositions Diverses

#### ARTICLE 15 : RESPECT DE L'APPLICATION DU PRESENT ARRETE

Le bénéficiaire du présent acte de déclaration d'utilité publique et d'autorisation veille au respect de l'application de cet arrêté y compris des servitudes dans les périmètres de protection.

#### ARTICLE 16 : DELAI ET DUREE DE VALIDITE

Les installations, activités, dépôts, ouvrages et occupations du sol existants, ainsi que les travaux et aménagements décrits doivent satisfaire aux obligations du présent arrêté dans un délai maximum de 2 ans, sauf mention particulière précisée aux articles concernés.

Les dispositions du présent arrêté demeurent applicables tant que le captage participe à l'approvisionnement de la population dans les conditions fixées par celui-ci.

#### ARTICLE 17 : NOTIFICATIONS ET PUBLICITE DE L'ARRETE

Le présent arrêté est transmis au demandeur en vue de la mise en œuvre de ces dispositions. Il est notifié **dans le délai d'un mois**, par les soins de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois, à tous les autres propriétaires ou ayant droits des parcelles concernées par les périmètres de protection immédiate et rapprochée.

Il doit être, sans délai :

- mis à disposition du public,
- affiché dans les mairies concernées pendant **une durée d'un mois**.

Par ailleurs, il doit être inséré dans les documents d'urbanisme dont la mise à jour doit être effective **dans un délai maximum de 3 mois** après la date de signature de Monsieur le Préfet.

Le procès verbal de l'accomplissement des formalités d'affichage est dressé par les soins de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois.

Un extrait de cet arrêté est inséré, par les soins du Préfet et aux frais du bénéficiaire de l'autorisation, dans deux journaux locaux et régionaux.

Le maître d'ouvrage transmet à l'Agence Régionale de Santé dans **un délai de 6 mois** après la date de la signature de Monsieur le Préfet, une note sur l'accomplissement des formalités concernant la notification à tous les autres propriétaires des parcelles concernées par les périmètres de protection immédiate et rapprochée, l'insertion de l'arrêté dans les documents d'urbanisme.

#### ARTICLE 18 : SANCTIONS APPLICABLES EN CAS DE NON-RESPECT DE LA PROTECTION DES OUVRAGES

En application de l'article L.1324-3 du Code de la santé publique, le fait de ne pas se conformer aux dispositions des actes portant déclaration d'utilité publique est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

En application de l'article L.1324-4 du Code de la santé publique, le fait de dégrader des ouvrages publics destinés à recevoir ou à conduire des eaux d'alimentation, de laisser introduire des matières susceptibles de nuire à la salubrité dans l'eau de source, des fontaines, des puits, des citernes, des conduites, des aqueducs, des réservoirs d'eau servant à l'alimentation publique est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende.

#### ARTICLE 19 : MESURES EXECUTOIRES

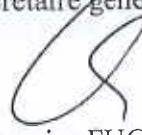
La Secrétaire générale de la préfecture, le Président de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois, le Maire de Jussy, le Maire d'Escolives-Sainte-Camille, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Yonne et dont une copie sera tenue à la disposition du public dans chaque mairie intéressée. Un exemplaire du présent arrêté sera adressé :

- au Président du Conseil Départemental de l'Yonne,
- au Directeur Départemental des Territoires,
- au Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté,
- à la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

Auxerre, le

- 6 AVR. 2018

Pour le Préfet et par délégation,  
La Sous-Préfète,  
Secrétaire générale,



Françoise FUGIER

#### DELAIS ET VOIES DE RECOURS

*Le présent arrêté peut être déféré au Tribunal Administratif de Dijon (22, rue d'Assas – 21000 DIJON) :*

- *en ce qui concerne la déclaration d'utilité publique, par toute personne ayant intérêt à agir, dans un délai de deux mois à compter de son affichage ;*
- *en ce qui concerne les servitudes d'utilité publique, par les propriétaires concernés, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.*

*Toute personne peut également saisir, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent arrêté :*

- *le Préfet de l'Yonne d'un recours gracieux,*
- *les ministres chargés de la santé et de l'environnement d'un recours hiérarchique.*

*L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite. Un recours contentieux peut alors être déposé auprès du Tribunal Administratif de DIJON, 22 rue d'Assas dans le délai de deux mois à compter de la date du rejet implicite ou à compter de la date de réponse explicite de l'administration.*

## **ANNEXE I :**

### **Servitudes instituées dans le périmètre de protection immédiate**

A l'intérieur des périmètres de protection immédiate, sont interdits tous dépôts, installations ou activités autres que ceux strictement nécessaires à l'exploitation et à l'entretien du point d'eau.

L'entretien doit être régulier afin d'éviter la stagnation de l'eau. Aucun produit chimique en dehors des produits liés à la désinfection des eaux n'est employé ni stocké.

Les périmètres sont clos par un grillage de 2 m de hauteur minimum. Le grillage déjà présent peut être maintenu.

Les clôtures doivent être équipées d'un portail fermant à clé.  
Elles doivent permettre d'éviter l'intrusion du grand gibier.

Aucun véhicule ne peut stationner, exception faite des véhicules de maintenance.

Le dessouchage est interdit.

Une alarme anti-intrusion est mise en place sur le puits des Vernats et à l'entrée de la station de pompage et de traitement.

La route séparant les deux périmètres de protection immédiate doit être entretenue mécaniquement (sans désherbant chimique) le long des deux périmètres.

## ANNEXE II :

### **Servitudes instituées dans le périmètre de protection rapprochée**

#### **Dispositions générales :**

A l'intérieur des périmètres de protection rapprochée PPR1 et PPR2, sont interdits les dépôts, installations ou activités suivants :

- la création de forage ou de puits autres que pour l'alimentation en eau potable
- l'ouverture et l'exploitation de carrières ou de gravières
- l'installation de dépôts d'ordures ménagères, d'immondices, de détritus, de produits radioactifs et de tous produits ou matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux
- l'implantation de canalisations d'hydrocarbures liquides ou de tout autre produit liquide ou gazeux susceptible de porter directement ou indirectement atteinte à la qualité de l'eau
- les installations de stockage d'eaux usées d'origine industrielle ou de tous produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux
- le stockage de fumier et d'engrais chimique
- le stockage de tous produits ou substances destinées à la lutte contre les ennemis des cultures
- le stockage de matières fermentescibles destinées à l'alimentation du bétail
- l'épandage de fumier, d'engrais organiques d'origine animale destinés à la fertilisation des sols autres que ceux mentionnés ci-après
- l'épandage de lisiers, de boues de station d'épuration, de matières de vidange, de jus d'ensilage ou de toutes eaux usées brutes
- l'établissement de tous bâtiments d'élevages
- le défrichement ou le déboisement en dehors des coupes d'entretien
- la destruction des haies
- le camping (même sauvage) et le stationnement des caravanes ou camping-cars
- la création de cimetières
- toute nouvelle installation classée pour la protection de l'environnement

A l'intérieur du périmètre de protection rapprochée PPR1, sont également interdits les dépôts, installations ou activités suivants :

- les installations de stockages d'hydrocarbures liquides ou gazeux
- l'épandage de tous produits ou substances destinés à la lutte contre les ennemis des cultures (produits phytosanitaires ou apparentés)
- le désherbage chimique des voiries
- le pacage des animaux
- l'installation d'abreuvoirs ou d'abris destinés au bétail et autres animaux
- le drainage des terres agricoles
- la création d'étangs
- la construction et la modification des voies de communication ainsi que leurs conditions d'utilisation
- la création de tout ouvrage d'infiltration des eaux de ruissellement (sauf eaux de toitures)

A l'intérieur du périmètre de protection rapprochée PPR1, sont également réglementés les dépôts, installations ou activités suivants :

- les nouvelles canalisations de transport d'eaux usées brutes ou épurées doivent avoir une double enveloppe
- toute construction superficielle de plus de 4 m<sup>2</sup> d'emprise en sol doit faire l'objet de l'avis d'un hydrogéologue agréé
- l'assainissement non collectif des eaux usées domestiques doit s'établir sur la base d'un filtre à sable drainé, avec rejet en aval du périmètre de protection PPR1

A l'intérieur du périmètre de protection rapprochée PPR2, sont également réglementés les dépôts, installations ou activités suivants :

- le remblaiement des excavations ou des carrières existantes doit être réalisé avec des matériaux inertes d'origine minérale et non solubles
- les nouvelles canalisations de transport d'eaux usées brutes ou épurées doivent avoir une double enveloppe
- les installations de stockages d'hydrocarbures liquides ou gazeux doivent être conformes aux textes en vigueur et déclarées en mairie
- le désherbage chimique est interdit à moins de 10 m du ru des Vergers. Aucun traitement ne doit être effectué sur les berges
- le pacage des animaux est autorisé sous réserve que les parcelles soient fauchées ou pâturées sans destruction du couvert végétal. Aucun accès pour les animaux au ru des Vergers n'est autorisé
- le drainage des terres ne doit pas s'effectuer vers le ru des Vergers
- la création d'étang ou de zones humides doit être compatible avec une amélioration de la qualité des eaux de surface du ru des Vergers. L'entretien des berges répondra aux prescriptions mentionnées ci-dessus
- **la construction et la modification de nouvelles voies de communication doivent prendre en compte l'impact des projets sur la qualité de l'eau du captage.** Tout rejet d'eau de ruissellement vers le ru des Vergers est interdit
- la création de dispositifs d'infiltration d'eaux pluviales de ruissellement (sauf eaux de toitures) doit être précédé d'un dispositif de traitement des eaux comportant à minima un débourbeur et un déshuileur. Le dispositif doit être déclaré en mairie.

Dans le PPR2, il est conseillé d'aménager une zone tampon en amont de la perte du ru des Vergers afin de retenir une partie importante des pesticides. A ce titre, la collectivité doit étudier dans un délai d'1 an les possibilités d'implantation d'une telle zone et rendre ses conclusions aux services de l'Etat compétents.

## **ANNEXE III :**

### **Servitudes instituées dans le périmètre de protection éloignée**

Une application stricte de la réglementation générale relative à la préservation de la ressource en eau doit être appliquée. Aucune dérogation n'est possible.

La collecte des eaux usées domestiques du bourg de JUSSY doit permettre un taux de raccordement de 100% et aucun déversement du réseau d'assainissement des eaux usées en direction du PPR2 n'est toléré.

Tout incident susceptible d'impacter la qualité de l'eau du captage doit être signalé au responsable du réseau de distribution de l'eau et à l'ARS.

**ANNEXE IV :**

**Documents parcellaires**

L'état parcellaire est présenté ci-après.

Les surfaces des périmètres de protection de protection rapprochée et éloignée sont les suivantes :

- PPR1 : 2 ha 16 a 83 ca
- PPR2 : 6 ha 21 a 26 ca
- PPE : 51 ha 50 a environ



**Commune d'ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE**

**Section AD**

Section	N° de parcelle	Lieu-dit	N° de Compte	Désignation du propriétaire matriciel	Contenance Cadastrale	Périmètre
AD	94	LA COUR BARREE	25	Ind : Mme COTTREZ GINETTE, SIMONE CECILE, épse MASFARAUD CLAUDE, Née le 22/11/1924 à PARIS 05 (75) <b>BAT C1 APPT 77</b> 12 RUE SAINT-MARTIN - 94290 VILLENEUVE-LE-ROI  Ind : M MASFARAUD CLAUDE, éprix COTTREZ GINETTE, Né le 21/03/1924 à PARIS 14 (75) <b>BAT C1 APPT 77</b> 12 RUE SAINT-MARTIN - 94290 VILLENEUVE-LE-ROI	0ha 03a 81ca 0ha 03a 81ca	Immédiat
AD	95	9001 ROUTE DE JUSSY	37	Mme LAPAUME MARIE-PAULE, Née le 12/05/1945 à BEAUMONT-SUR-OISE (78) ROUTE DE JUSSY - 89290 ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE	0ha 95a 85ca 0ha 95a 85ca	Rapproché 1
AD	124	LA COUR BARREE	8	Ind : M BERNARD MICHEL, FRANCOIS, éprix TRIBAUDOT MONIQUE, Né le 16/02/1936 à ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE (89) 11 RUE DES ORPHELINS - 89290 ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE  Ind : Mme TRIBAUDAUT MONIQUE, Née le 30/07/1936 à SAINT-CYR-LES-COLONS <b>CIDEX 21</b> 11 RUE DES ORPHELINS - 89290 ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE	0ha 00a 46ca 0ha 00a 46ca	Rapproché 1
AD	125	LA COUR BARREE	7	Nu-P Ind : M BERNARD JEAN-PHILIPPE, GILBERT LUCIEN, éprix COQUARD CHRISTINE, Né le 27/02/1962 à ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE (89) 15 PROMENADE DES PRAIRIES - 89240 CHEVANNES  Nu-P Ind : Mme BERNARD VERONIQUE, CAMILLE GABRIELLE, éprix PARESYS JEAN-MARIE, Née le 29/03/1965 à ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE (89) <b>CIDEX 611A</b> MERRY - 89230 MONTIGNY-LA-RESLE  Usu : Mme TRIBAUDAUT MONIQUE, Née le 30/07/1936 à SAINT-CYR-LES-COLONS <b>CIDEX 23</b> 11 RUE DES ORPHELINS - 89290 ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE	0ha 00a 61ca 0ha 00a 61ca	Rapproché 1
AD	126	LA COUR BARREE	8	Ind : M BERNARD MICHEL, FRANCOIS, éprix TRIBAUDOT MONIQUE, Né le 16/02/1936 à ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE (89) 11 RUE DES ORPHELINS - 89290 ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE  Ind : Mme TRIBAUDAUT MONIQUE, Née le 30/07/1936 à SAINT-CYR-LES-COLONS <b>CIDEX 23</b> 11 RUE DES ORPHELINS - 89290 ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE	0ha 01a 72ca 0ha 01a 72ca	Rapproché 1
AD	127	LA COUR BARREE	30	Ind : Mme DUSAUTOY ISABELLE, BLANCHE MICHELINE, Née le 23/12/1958 à SAVIGNY-SUR-ORGE (78) 12 RUE JEAN AICARD - 30100 ALES  Ind : M DUSAUTOY MICHEL, ROBERT, éprix MARMIER JOELLE, Né le 29/03/1957 à JUVISY-SUR-ORGE (78) 4 RUE DU GROS FRENE - 25160 LABERGEMENT SAINTE-MARIE  Ind : Mme GOUTAL DENISE, MARIÉ, éprix DUSAUTOY, Née le 11/09/1930 à PARIS 14 (75) FOYER RESIDENCE LES OLIVIERS 8 AVENUE HELENE BOUCHER - 30100 ALES	0ha 21a 56ca 0ha 21a 56ca	Rapproché 1

## Section AE

Section	N° de parcelle	Lieu-dit	N° de Compte	Désignation du propriétaire matriciel	Contenance Cadastrale	Périmètre
AE	26	LES VERNAS	2	DEPARTEMENT DE L'YONNE N° SIREN : 228900015 14 RUE MICHELET - 89000 AUXERRE	0ha 02a 68ca	Rapproché 1 0ha 02a 68ca
AE	27	LES VERNAS	52	Ind : Mme ROY LAURENCE, MICHELINE, épse SAUTIER BRUNO, Née le 31/01/1967 à JUSSY (89) 1 CHEMIN DES ROSIERS - 89290 JUSSY  Ind : M SAUTIER BRUNO, GERARD, époux ROY LAURENCE, Né le 26/11/1962 à AUXERRE (89) 1 CHEMIN DES ROSIERS - 89290 JUSSY	0ha 04a 10ca	Rapproché 1 0ha 04a 10ca
AE	28	LES VERNAS	43	M NUHAIN JEAN, Né le à - 89290 JUSSY	0ha 02a 05ca	Rapproché 1 0ha 02a 05ca
AE	29	LES VERNAS	26	Ind : Mme COUCHAT PAULE, MARGUERITE, épse FOURNILLON, Née le 20/11/1923 à MASSANGIS (89) 8 GRANDE RUE - 89290 ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE  Ind : M FOURNILLON MICHEL, Né le 05/03/1960 à SENS (89) 8 GRANDE RUE - 89290 ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE	0ha 02a 23ca	Rapproché 1 0ha 02a 23ca
AE	35	LES VERNAS	42	Mme MOUROT CECILE, épse NAUDIN RAOUL, Née le à 17 RUE DE CHABLIS - 89000 AUXERRE	0ha 16a 72ca	Rapproché 1 0ha 16a 72ca
AE	36	LES VERNAS	8	Ind : M BERNARD MICHEL, FRANCOIS, époux TRIBAUDOT MONIQUE, Né le 16/02/1936 à ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE (89) 11 RUE DES ORPHELINS - 89290 ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE  Ind : Mme TRIBAUDAUT MONIQUE, Née le 30/07/1936 à SAINT-CYR-LES-COLONS CIDEK 23 11 RUE DES ORPHELINS - 89290 ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE	0ha 07a 85ca	Rapproché 1 0ha 07a 85ca
AE	40	LES VERNAS	48	Ind : M RIGOUTAT BERNARD, ADRIEN, Né le 07/06/1949 à TIZIOUZOU (ALGERIE) 4 RUE PIERRE BLANCON - 6300 NICE  Ind : M RIGOUTAT ERIC, FRANCOIS ANTONIN, Né le 03/11/1951 à ALGERIE 6 GRANDE RUE - 89290 CHAMPS-SUR-YONNE	0ha 02a 12ca	Immédiat 0ha 02a 12ca
AE	41	LES VERNAS	31	M FAUCON ROBERT, LUCIEN, époux VACHE, Né le 21/09/1923 à SAINT-DENIS (75) 3 RUE DUMONT - 89113 GUERCHY	0ha 01a 75ca	Immédiat 0ha 01a 75ca
AE	42	LES VERNAS	1	COMMUNE DE JUSSY N° SIREN : 218902120 MAIRIE - 89290 JUSSY	0ha 04a 56ca	Immédiat 0ha 04a 56ca
AE	43	LES VERNAS	8	Ind : M BERNARD MICHEL, FRANCOIS, époux TRIBAUDOT MONIQUE, Né le 16/02/1936 à ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE (89) 11 RUE DES ORPHELINS - 89290 ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE  Ind : Mme TRIBAUDAUT MONIQUE, Née le 30/07/1936 à SAINT-CYR-LES-COLONS CIDEK 23 11 RUE DES ORPHELINS - 89290 ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE	0ha 00a 70ca	Immédiat 0ha 00a 70ca
AE	44	LES VERNAS	3	LA MAISON DU 13EME N° SIREN : 304141203 21A BOULEVARD JEAN MONNET - 94350 VILLIERS-SUR-MARNE	0ha 11a 00ca	Immédiat 0ha 11a 00ca
AE	52	LES VERNAS	2	DEPARTEMENT DE L'YONNE N° SIREN : 228900015 14 RUE MICHELET - 89000 AUXERRE	0ha 00a 24ca	Rapproché 1 0ha 00a 24ca
AE	53	LES VERNAS	2	DEPARTEMENT DE L'YONNE N° SIREN : 228900015 14 RUE MICHELET - 89000 AUXERRE	0ha 00a 86ca	Rapproché 1 0ha 00a 86ca
AE	56	LES VERNAS	16	Mme BRUNET DENISE, JACQUELINE, épouse ROBIN GUY, Née le 25/01/1933 à CHABLIS (89) 13 RUE MARCELIN - 89800 CHABLIS	0ha 00a 03ca	Rapproché 1 0ha 00a 03ca
AE	57	LES VERNAS	16	Mme BRUNET DENISE, JACQUELINE, épouse ROBIN GUY, Née le 25/01/1933 à CHABLIS (89) 13 RUE MARCELIN - 89800 CHABLIS	0ha 02a 63ca	Rapproché 1 0ha 02a 63ca
AE	58	LES VERNAS	26	Ind : Mme COUCHAT PAULE, MARGUERITE, épouse FOURNILLON, Née le 20/11/1923 à MASSANGIS (89) 8 GRANDE RUE - 89290 ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE  Ind : M FOURNILLON MICHEL, Né le 05/03/1960 à SENS (89) 8 GRANDE RUE - 89290 ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE	0ha 00a 11ca	Rapproché 1 0ha 00a 11ca

AE	59	LES VERNAS	26	Ind : Mme COUCHAT PAULE, MARGUERITE, épse FOURNILLON, Née le 20/11/1923 à MASSANGIS (89) 8 GRANDE RUE - 89290 ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE  Ind : M FOURNILLON MICHEL, Né le 05/03/1960 à SENS (89) 8 GRANDE RUE - 89290 ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE	0ha 03a 34ca	Rapproché 1 0ha 03a 34ca
AE	60	LES VERNAS	28	Mme DAUMIERES HUGUETTE, BLANCHE GEORGETTE, épse CLOAREC ROBERT, Née le 26/04/1935 à AVALLON (89) 4 RUE DE CHEMILLY - 89470 MONTEAU	0ha 00a 52ca	Rapproché 1 0ha 00a 52ca
AE	61	LES VERNAS	28	Mme DAUMIERES HUGUETTE, BLANCHE GEORGETTE, épse CLOAREC ROBERT, Née le 26/04/1935 à AVALLON (89) 4 RUE DE CHEMILLY - 89470 MONTEAU	0ha 07a 25ca	Rapproché 1 0ha 07a 25ca
AE	62	LES VERNAS	11	Ind : Mme BONICHON MADELEINE, ANDREE, épse FOURREY GASTON, Née le 30/11/1907 à QUENNE (89) - 39 LES ROUSSES  Ind : M BONICHON SERGE, ROBERT, époux RENAUDIN MARIE, Né le 18/02/1906 à QUENNE (89) 8 RUE MOREL RETZ - 21000 DIJON  Ind : Mme BONICHON SUZANNE, LUCIENNE, épouse GAILLARDOT JACQUES, Née le 06/06/1910 à QUENNES (89) 26 RUE DE LA BRECHE - 89420 GUILLOU	0ha 00a 61ca	Rapproché 1 0ha 00a 61ca
AE	63	LES VERNAS	11	Ind : Mme BONICHON MADELEINE, ANDREE, épse FOURREY GASTON, Née le 30/11/1907 à QUENNE (89) - 39 LES ROUSSES  Ind : M BONICHON SERGE, ROBERT, époux RENAUDIN MARIE, Né le 18/02/1906 à QUENNE (89) 8 RUE MOREL RETZ - 21000 DIJON  Ind : Mme BONICHON SUZANNE, LUCIENNE, épouse GAILLARDOT JACQUES, Née le 06/06/1910 à QUENNES (89) 26 RUE DE LA BRECHE - 89420 GUILLOU	0ha 10a 34ca	Rapproché 1 0ha 10a 34ca
AE	64	LES VERNAS	32	M GALLOIS MARCEL, époux PIOT DENISE, Né le 11/11/1945 à CLAMECY (58) 3 ROUTE DE COULANGES - 89290 ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE	0ha 00a 09ca	Rapproché 1 0ha 00a 09ca
AE	65	LES VERNAS	32	M GALLOIS MARCEL, époux PIOT DENISE, Né le 11/11/1945 à CLAMECY (58) 3 ROUTE DE COULANGES - 89290 ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE	0ha 03a 95ca	Rapproché 1 0ha 03a 95ca
AE	66	LES VERNAS	1	COMMUNE DE JUSSY N° SIREN : 218902120 MAIRIE - 89290 JUSSY	0ha 00a 09ca	Rapproché 1 0ha 00a 09ca
AE	67	LES VERNAS	1	COMMUNE DE JUSSY N° SIREN : 218902120 MAIRIE - 89290 JUSSY	0ha 21a 58ca	Rapproché 1 0ha 21a 58ca
AE	68	LES VERNAS	31	M FAUCON ROBERT, LUCIEN, époux VACHE, Né le 21/09/1923 à SAINT-DENIS (75) 3 RUE DUMONT - 89113 GUERCHY	0ha 00a 29ca	Rapproché 1 0ha 00a 29ca
AE	69	LES VERNAS	31	M FAUCON ROBERT, LUCIEN, époux VACHE, Né le 21/09/1923 à SAINT-DENIS (75) 3 RUE DUMONT - 89113 GUERCHY	0ha 05a 86ca	Rapproché 1 0ha 05a 86ca
AE	70	LES VERNAS	48	Ind : M RIGOUTAT BERNARD, ADRIEN, Né le 07/06/1949 à TIZIOUZOU (ALGERIE) 4 RUE PIERRE BLANCON - 6300 NICE  Ind : M RIGOUTAT ERIC, FRANCOIS ANTONIN, Né le 03/11/1951 à ALGERIE 6 GRANDE RUE - 89290 CHAMPS-SUR-YONNE	0ha 00a 31ca	Rapproché 1 0ha 00a 31ca
AE	71	LES VERNAS	48	Ind : M RIGOUTAT BERNARD, ADRIEN, Né le 07/06/1949 à TIZIOUZOU (ALGERIE) 4 RUE PIERRE BLANCON - 6300 NICE  Ind : M RIGOUTAT ERIC, FRANCOIS ANTONIN, Né le 03/11/1951 à ALGERIE 6 GRANDE RUE - 89290 CHAMPS-SUR-YONNE	0ha 02a 90ca	Rapproché 1 0ha 02a 90ca
AE	79	LES VERNAS	3	LA MAISON DU 13ÈME N° SIREN : 304141203 21A BOULEVARD JEAN MONNET - 94350 VILLIERS-SUR-MARNE	4ha 06a 63ca	Immédiat 0ha 06a 70ca

### Section AB

Section	N° de parcelle	Lieu-dit	N° de Compte	Désignation du propriétaire matriciel	Contenance Cadastrale	Périmètre
AB	36	RUE DU LAVOIR	40	Ind : Mme MENDOZA MARIE-CLAIRe, épse RAIMOND CLAUDE, Née le 31/07/1953 à COULANGE-LA-VINEUSE (89) 12 RUE DU LAVOIR - 89290 JUSSY  Ind : M RAIMOND CLAUDE, époux MENDOZA MARIE-CLAIRe, Né le 25/05/1933 à JUSSY (89) 12 RUE DU LAVOIR - 89290 JUSSY	0ha 08a 18ca	Rapproché 2 0ha 08a 18ca
AB	37	RUE DU LAVOIR	1	COMMUNE DE JUSSY N° SIREN : 218902120 Mairie - 89290 JUSSY	0ha 01a 09ca	Rapproché 2 0ha 01a 09ca
AB	38	LES VERGERS	40	Ind : Mme MENDOZA MARIE-CLAIRe, épse RAIMOND CLAUDE, Née le 31/07/1953 à COULANGE-LA-VINEUSE (89) 12 RUE DU LAVOIR - 89290 JUSSY  Ind : M RAIMOND CLAUDE, époux MENDOZA MARIE-CLAIRe, Né le 25/05/1933 à JUSSY (89) 12 RUE DU LAVOIR - 89290 JUSSY	0ha 02a 43ca	Rapproché 2 0ha 02a 43ca
AB	39	LES VERGERS	23	Nu-P : Mme BRUNET PATRICIA, LINE, Née le 04/11/1959 à JUSSY (89) 31 RUE DES TOURNANTS - 89580 VALLAN  Usu : Mme LASNIER MONIQUE, épouse BRUNET, Née le 14/05/1938 à MOLESMES (89) 14 GRANDE RUE - 89290 JUSSY	0ha 01a 33ca	Rapproché 2 0ha 01a 33ca
AB	40	LES VERGERS	27	Usu Ind : Mme DANNOUX LUCIENNE, SIMONE GEORGETTE, épouse SEGUENOT JEAN, Né le 12/12/1937 à SAINT-ANDRE-EN-TERRE-PLAINE (89) LA COUR BARREE 27 ROUTE DE VAUX - 89290 ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE  Nu-P : M SEGUENOT ALAIN, GEORGES HENRI, époux BESCOU FLORENCE, Né le 17/08/1965 à AUXERRE (89)  Usu Ind : M SEGUENOT JEAN, ANDRE, époux DANNOUX LUCIENNE, Né le 12/05/1932 à TREVILLY (89) LA COUR BARREE 27 ROUTE DE VAUX - 89290 ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE	0ha 00a 58ca	Rapproché 2 0ha 00a 58ca
AB	41	LES VERGERS	24	M CLEMENT JACQUES, époux AUSTRUY MARIE-FRANCE, Né le 23/09/1952 à MAILLOT (89) 1 RUE DU COLOMBIER - 89290 JUSSY	0ha 00a 66ca	Rapproché 2 0ha 00a 66ca
AB	42	LES VERGERS	5	M ADRY MARTIN, Né le à 11 AVENUE DES BLEUETS - 89000 SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE	0ha 00a 85ca	Rapproché 2 0ha 00a 85ca
AB	43	LES VERGERS	36	Mme JOUARD GENEVIEVE, MARIETTE, Née le 27/12/1907 à GY-L'EVEQUE (89) RESIDENCE DES CLAIRONS 1 AVENUE FONTAINE SAINTE-MARGUERITE - 89000 AUXERRE	0ha 00a 87ca	Rapproché 2 0ha 00a 87ca
AB	50	9010 RUE DE LA TOURNELLE	17	Ind : Mme BRUNET GENEVIEVE, épouse SAUNOIS LUCIEN, Née le 01/03/1920 à JUSSY (89) CIDEK 105 2 RUE DE L'EGLISE - 89290 JUSSY  Ind : M SAUNOIS BERNARD, Né le 17/12/1938 à JUSSY (89) 2 RUE DE L'EGLISE - 89290 JUSSY  Ind : M SAUNOIS DAVID, Né le 02/01/1971 à AUXERRE (89) 17 RUE BASSE - 89530 SAINT-BRIS-LE-VINEUX  Ind : M SAUNOIS THIERRY, époux KUNTZ SYLVIE, Né le 22/09/1967 à AUXERRE (89) NANGIS 18 RUE DE LA SALLE - 89290 QUENNE	0ha 04a 69ca	Rapproché 2 0ha 04a 69ca
AB	51	9011 RUE DE LA TOURNELLE	53	M SAUNOIS BERNARD, Né le 17/12/1938 à JUSSY (89) 2 RUE DE L'EGLISE - 89290 JUSSY	0ha 09a 50ca	Rapproché 2 0ha 09a 50ca
AB	52	9012 RUE DE LA TOURNELLE	29	M DUFOUR PIERRE, époux BOULIN CHRISTIANE, Né le 19/12/1935 à VENOY (89) 15 RUE DU GUE HUBERT - 72390 SEMUR-EN-VALLON	0ha 05a 82ca	Rapproché 2 0ha 05a 82ca
AB	53	9013 RUE DE LA TOURNELLE	47	Ind : Mme RIGOUTAT ANNIE, ELIZABETH, épouse SOTTY DOMINIQUE, Née le 23/10/1940 à AUXERRE (89) 100 RUE GUILLAUME FOUACE - 50760 REVILLE  Ind : Mme RIGOUTAT FRANCINE, MARIE, Née le 28/03/1944 à JUSSY (89) APPT 3B3 LES JARDINS 6 BOULEVARD VAULABELLE - 89000 AUXERRE	0ha 05a 16ca	Rapproché 2 0ha 05a 16ca

AB	54	9014 RUE DE LA TOURNELLE	20	Nu-P : M BRUNET GERARD, LUCIEN, époux GUILTON GUYLAINE, Né le 08/01/1956 à JUSSY (89) 1 RUELLE DE LA CROISOTTE - 89290 JUSSY  Usu : Mme LASNIER MONIQUE, épouse BRUNET, Née le 14/05/1938 à MOLESMES (89) 14 GRANDE RUE - 89290 JUSSY	0ha 07a 34ca	Rapproché 2 0ha 07a 34ca
AB	55	9015 RUE DE LA TOURNELLE	19	Ind : M BRUNET GERARD, LUCIEN, époux GUILTON GUYLAINE, Né le 08/01/1956 à JUSSY (89) 1 RUELLE DE LA CROISOTTE - 89290 JUSSY  Ind : Mme GUILTON GUYLAINE, BERTHE, épouse BRUNET GERARD, Née le 20/05/1956 à SAINT-SATUR (18) 1 RUELLE DE LA CROISOTTE - 89290 JUSSY	0ha 07a 85ca	Rapproché 2 0ha 07a 85ca
AB	56	9016 RUE DE LA TOURNELLE	54	Mme VILDIEU SUZANNE, CECILE LUCIENNE, épouse MENDOZA JULIEN, Née le 14/09/1930 à JUSSY (89) 3 RUE DE LA FORTERRE - 89290 JUSSY	0ha 05a 48ca	Rapproché 2 0ha 05a 48ca
AB	57	9017 RUE DE LA TOURNELLE	20	Nu-P : M BRUNET GERARD, LUCIEN, époux GUILTON GUYLAINE, Né le 08/01/1956 à JUSSY (89) 1 RUELLE DE LA CROISOTTE - 89290 JUSSY  Usu : Mme LASNIER MONIQUE, épouse BRUNET, Née le 14/05/1938 à MOLESMES (89) 14 GRANDE RUE - 89290 JUSSY	0ha 12a 56ca	Rapproché 2 0ha 12a 56ca
AB	58	9018 RUE DE LA TOURNELLE	17	Ind : Mme BRUNET GENEVIEVE, épouse SAUNOIS LUCIEN, Née le 01/03/1920 à JUSSY (89) CIDEX 105 2 RUE DE L'EGLISE - 89290 JUSSY  Ind : M SAUNOIS BERNARD, Né le 17/12/1938 à JUSSY (89) 2 RUE DE L'EGLISE - 89290 JUSSY  Ind : M SAUNOIS DAVID, Né le 02/01/1971 à AUXERRE (89) 17 RUE BASSE - 89530 SAINT-BRIS-LE-VINEUX  Ind : M SAUNOIS THIERRY, époux KUNTZ SYLVIE, Né le 22/09/1967 à AUXERRE (89) NANGIS 18 RUE DE LA SALLE - 89290 QUENNE	0ha 03a 84ca	Rapproché 2 0ha 03a 84ca
AB	59	DERRIERE L'EGLISE	44	M RAIMOND CLAUDE, époux MENDOZA MARIE-CLAIREE, Né le 25/05/1933 à JUSSY (89) 12 RUE DU LAVOIR - 89290 JUSSY	0ha 29a 68ca	Rapproché 2 0ha 29a 68ca
AB	60	DERRIERE L'EGLISE	45	Usu : Mme RAMADIER YVONNE, ANDREE ROSE, épouse ROLLET, Née le 26/06/1941 à PARIS 12 (75) CIDEX 522 LORDONNOIS 2 ROUTE NATIONALE - 89144 LIGNY-LE-CHATEL  Nu-P Ind : M ROLLET ROMARIC, Né le 09/12/1972 à AUXERRE (89) EXC A ETAGE 3 22 RUE DU FAUBOURG SAINT-MARTIN - 75010 PARIS  Nu-P Ind : Mme ROLLET SYLVIE, épouse DUCARRE RICHARD, Née le 08/12/1966 à AUXERRE (89) CHEZ M MONTEIL DANIEL 12 RUE DE MADRID - 3200 VICHY	0ha 01a 62ca	Rapproché 2 0ha 01a 62ca
AB	61	DERRIERE L'EGLISE	51	Mme ROSIER JEANINE, HENRIETTE, Née le 28/10/1943 à GY-L'EVEQUE (89) 29 ALLEE DES CREAUX - 89550 HERY	0ha 01a 54ca	Rapproché 2 0ha 01a 54ca
AB	62	2 RUE DE LA TOURNELLE	21	Mme BRUNET JOELLE, épouse GROS BERNARD, Née le 15/08/1952 à JUSSY (89) 2T RUE DE LA TOURNELLE - 89290 JUSSY	0ha 07a 43ca	Rapproché 2 0ha 07a 43ca
AB	65	DERRIERE L'EGLISE	6	Ind : M AUSSAVY CLAUDE, PIERRE MICHEL, époux BILLET SANDRINE, Né le 29/09/1957 à AUXERRE (89) 2 RUE DE LA TOURNELLE - 89290 JUSSY  Ind : Mme BILLET SANDRINE, MARTINE FREDERIQUE, épouse AUSSAVY CLAUDE, Née le 12/08/1960 à BRON (69) 2 RUE DE LA TOURNELLE - 89290 JUSSY	0ha 00a 80ca	Rapproché 2 0ha 00a 80ca
AB	66	DERRIERE L'EGLISE	19	Ind : M BRUNET GERARD, LUCIEN, époux GUILTON GUYLAINE, Né le 08/01/1956 à JUSSY (89) 1 RUELLE DE LA CROISOTTE - 89290 JUSSY  Ind : Mme GUILTON GUYLAINE, BERTHE, épouse BRUNET GERARD, Née le 20/05/1956 à SAINT-SATUR (18) 1 RUELLE DE LA CROISOTTE - 89290 JUSSY	0ha 08a 62ca	Rapproché 2 0ha 08a 62ca
AB	67	DERRIERE L'EGLISE	38	Ind : M LECOEUVRE CHARLES, LOUIS JEAN BAPTISTE, époux LOUSTAU-COURRAU HENRIETTE, Né le 21/02/1929 à GRENAVE (62) SERVICE TUTELLE CHSY BP 99 - 89011 AUXERRE CEDEX  Ind : Mme LOUSTAU-COURRAU HENRIETTE, LUCIE, Née le 13/10/1926 à PARIS 14 (75) PAR MME ROUSSELLE PAULETTE 6 RUE DU BERRY - 89000 AUXERRE	0ha 01a 79ca	Rapproché 2 0ha 01a 79ca

AB	68	DERRIERE L' EGLISE	19	Ind : M BRUNET GERARD, LUCIEN, époux GUITTON GUYLAINE, Né le 08/01/1956 à JUSSY (89) <b>1 RUELLE DE LA CROISOTTE - 89290 JUSSY</b>  Ind : Mme GUITTON GUYLAINE, BERTHE, épouse BRUNET GERARD, Née le 20/05/1956 à SAINT-SATUR (18) <b>1 RUELLE DE LA CROISOTTE - 89290 JUSSY</b>	0ha 06a 01ca	Rapproché 2 0ha 06a 01ca
AB	69	DERRIERE L' EGLISE	5	Ind : M AUSSAVY CLAUDE, PIERRE MICHEL, époux BILLET SANDRINE, Né le 29/09/1957 à AUXERRE (89) <b>2 RUE DE LA TOURNELLE - 89290 JUSSY</b>  Ind : Mme BILLET SANDRINE, MARTINE FREDERICQUE, épouse AUSSAVY CLAUDE, Née le 12/08/1960 à BRON (69) <b>2 RUE DE LA TOURNELLE - 89290 JUSSY</b>	0ha 01a 54ca	Rapproché 2 0ha 01a 54ca
AB	70	DERRIERE L' EGLISE	4	<b>PROPRIETAIRES DU BND 212 D0791</b> N° SIREN : 4 RUE DU MIDI JUSSY - 89290 CHAMPS-SUR-YONNE	0ha 04a 05ca	Rapproché 2 0ha 04a 05ca
AB	71	DERRIERE L' EGLISE	20	Nu-P : M BRUNET GERARD, LUCIEN, époux GUITTON GUYLAINE, Né le 08/01/1956 à JUSSY (89) <b>1 RUELLE DE LA CROISOTTE - 89290 JUSSY</b>  Usu : Mme LASNIER MONIQUE, épouse BRUNET, Née le 14/05/1938 à MOLESMES (89) 14 GRANDE RUE - 89290 JUSSY	0ha 01a 43ca	Rapproché 2 0ha 01a 43ca
AB	72	DERRIERE L' EGLISE	20	Nu-P : M BRUNET GERARD, LUCIEN, époux GUITTON GUYLAINE, Né le 08/01/1956 à JUSSY (89) <b>1 RUELLE DE LA CROISOTTE - 89290 JUSSY</b>  Usu : Mme LASNIER MONIQUE, épouse BRUNET, Née le 14/05/1938 à MOLESMES (89) 14 GRANDE RUE - 89290 JUSSY	0ha 03a 07ca	Rapproché 2 0ha 03a 07ca
AB	73	DERRIERE L' EGLISE	19	Ind : M BRUNET GERARD, LUCIEN, époux GUITTON GUYLAINE, Né le 08/01/1956 à JUSSY (89) <b>1 RUELLE DE LA CROISOTTE - 89290 JUSSY</b>  Ind : Mme GUITTON GUYLAINE, BERTHE, épouse BRUNET GERARD, Née le 20/05/1956 à SAINT-SATUR (18) <b>1 RUELLE DE LA CROISOTTE - 89290 JUSSY</b>	0ha 03a 95ca	Rapproché 2 0ha 03a 95ca
AB	74	DERRIERE L' EGLISE	52	Ind : Mme ROY LAURENCE, MICHELINE, épouse SAUTIER BRUNO, Née le 31/01/1967 à JUSSY (89) <b>1 CHEMIN DES ROSIERS - 89290 JUSSY</b>  Ind : M SAUTIER BRUNO, GERARD, époux ROY LAURENCE, Né le 26/11/1962 à AUXERRE (89) <b>1 CHEMIN DES ROSIERS - 89290 JUSSY</b>	0ha 03a 74ca	Rapproché 2 0ha 03a 74ca
AB	440	12 RUE DU LAVOIR	44	M RAIMOND CLAUDE, époux MENDOZA MARIE-CLAIREE, Né le 25/05/1933 à JUSSY (89) 12 RUE DU LAVOIR - 89290 JUSSY	0ha 05a 45ca	Rapproché 2 0ha 05a 45ca
AB	441	LES VERGERS	44	M RAIMOND CLAUDE, époux MENDOZA MARIE-CLAIREE, Né le 25/05/1933 à JUSSY (89) 12 RUE DU LAVOIR - 89290 JUSSY	0ha 08a 18ca	Rapproché 2 0ha 08a 18ca
AB	442	LES VERGERS	44	M RAIMOND CLAUDE, époux MENDOZA MARIE-CLAIREE, Né le 25/05/1933 à JUSSY (89) 12 RUE DU LAVOIR - 89290 JUSSY	0ha 19a 04ca	Rapproché 2 0ha 19a 04ca
AB	443	LES VERGERS	44	M RAIMOND CLAUDE, époux MENDOZA MARIE-CLAIREE, Né le 25/05/1933 à JUSSY (89) 12 RUE DU LAVOIR - 89290 JUSSY	0ha 03a 19ca	Rapproché 2 0ha 03a 19ca
AB	444	LES VERGERS	44	M RAIMOND CLAUDE, époux MENDOZA MARIE-CLAIREE, Né le 25/05/1933 à JUSSY (89) 12 RUE DU LAVOIR - 89290 JUSSY	0ha 00a 82ca	Rapproché 2 0ha 00a 82ca

**Commune de JUSSY**

**Section B**

Section	N° de parcelle	Lieu-dit	N° de Compte	Désignation du propriétaire matriciel	Contenance Cadastrale	Périmètre
B	353	LES VERGERS	1	COMMUNE DE JUSSY N° SIREN : 218902120 MAIRIE - 89290 JUSSY	0ha 01a 45ca	Rapproché 2 0ha 01a 45ca
B	354	LES VERGERS	35	Ind : M HERBLOT JACQUES, HENRI, époux BENOIT MONIQUE, Né le 06/08/1938 à JUSSY (89) <b>CIDEX 30</b> 1 RUE SAULCE - 89290 ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE  Ind : Mme HERBLOT JOCELYNE, CHRISTIANE HENRIETTE BERTHE, épouse BILLIAT, Née le 03/07/1935 à AUXERRE (89) <b>LE PETIT MOULIN - 89116 CUDOT</b>  Ind : M HERBLOT MICHEL, YVES, époux HOERTER JEANNE, Né le 08/09/1947 à JUSSY (89) LE PRE A PAIN - 58500 CHEVROCHES  Ind : Mme HERBLOT MONIQUE, EVELYNE, épouse ROULEAU CLAUDE, Née le 11/09/1951 à JUSSY (89) 2 ROUTE DE MONT - 79500 SAINT-GENARD	0ha 01a 45ca	Rapproché 2 0ha 01a 45ca
B	355	LES VERGERS	1	COMMUNE DE JUSSY N° SIREN : 218902120 MAIRIE - 89290 JUSSY	0ha 01a 50ca	Rapproché 2 0ha 01a 50ca
B	356	LES VERGERS	1	COMMUNE DE JUSSY N° SIREN : 218902120 MAIRIE - 89290 JUSSY	0ha 01a 40ca	Rapproché 2 0ha 01a 40ca
B	357	LES VERGERS	49	M ROCHE EMILE, CHARLES, époux BOUVARD, Né le 29/04/1898 à - 89290 JUSSY	0ha 01a 35ca	Rapproché 2 0ha 01a 35ca
B	358	LES VERGERS	1	COMMUNE DE JUSSY N° SIREN : 218902120 MAIRIE - 89290 JUSSY	0ha 16a 20ca	Rapproché 2 0ha 16a 20ca
B	391	LES VERGERS	44	M RAIMOND CLAUDE, époux MENDOZA MARIE-CLAIREE, Né le 25/05/1933 à JUSSY (89) 12 RUE DU LAVOIR - 89290 JUSSY	0ha 01a 97ca	Rapproché 2 0ha 01a 97ca
B	392	LES VERGERS	1	COMMUNE DE JUSSY N° SIREN : 218902120 MAIRIE - 89290 JUSSY	0ha 01a 32ca	Rapproché 2 0ha 01a 32ca
B	394	LES VERGERS	44	M RAIMOND CLAUDE, époux MENDOZA MARIE-CLAIREE, Né le 25/05/1933 à JUSSY (89) 12 RUE DU LAVOIR - 89290 JUSSY	0ha 00a 65ca	Rapproché 2 0ha 00a 65ca
B	395	LES VERGERS	1	COMMUNE DE JUSSY N° SIREN : 218902120 MAIRIE - 89290 JUSSY	0ha 00a 65ca	Rapproché 2 0ha 00a 65ca
B	396	LES VERGERS	1	COMMUNE DE JUSSY N° SIREN : 218902120 MAIRIE - 89290 JUSSY	0ha 00a 70ca	Rapproché 2 0ha 00a 70ca
B	398	LES VERGERS	1	COMMUNE DE JUSSY N° SIREN : 218902120 MAIRIE - 89290 JUSSY	0ha 01a 67ca	Rapproché 2 0ha 01a 67ca
B	399	LES VERGERS	22	Ind : M BRUNET LUCIEN, HENRI, époux CHAUDIEU, Né le 04/07/1905 à - 89290 JUSSY  Ind : Mme CHAUDIEU ROLANDE, Née le 11/02/1908 à PAR M. CLAUDE CHAUDIEU CHEMIN DE MERAN - 74140 SAINT-CERGUES	0ha 03a 00ca	Rapproché 2 0ha 03a 00ca
B	400	LES VERGERS	1	COMMUNE DE JUSSY N° SIREN : 218902120 MAIRIE - 89290 JUSSY	0ha 02a 30ca	Rapproché 2 0ha 02a 30ca
B	401	LES VERGERS	1	COMMUNE DE JUSSY N° SIREN : 218902120 MAIRIE - 89290 JUSSY	0ha 02a 20ca	Rapproché 2 0ha 02a 20ca
B	402	LES VERGERS	1	COMMUNE DE JUSSY N° SIREN : 218902120 MAIRIE - 89290 JUSSY	0ha 04a 15ca	Rapproché 2 0ha 04a 15ca
B	403	LES VERGERS	1	COMMUNE DE JUSSY N° SIREN : 218902120 MAIRIE - 89290 JUSSY	0ha 01a 35ca	Rapproché 2 0ha 01a 35ca

B	404	LES VERGERS	41	<p>Usu : Mme MERLE LEA, HERTA, épse RIGOUTAT, Née le 17/08/1924 à SAINT-AVOLD (57) <b>CIDEX 12</b> 4 RUE DE LA TOURNELLE - 89290 JUSSY</p> <p>Nu-P Ind : M RIGOUTAT FRANCIS, CHRISTIAN, époux OLIVIAUX FREDERIQUE, Né le 18/09/1949 à SAINT-AVOLD (57) 40 RUE MICHELET - 89000 AUXERRE</p> <p>Nu-P Ind : Mme RIGOUTAT MARIE, JOSE, Née le 20/09/1945 à 4 RUE DE LA TOURNELLE - 89290 JUSSY</p>	0ha 01a 32ca	Rapproché 2 0ha 01a 32ca
B	405	LES VERGERS	1	COMMUNE DE JUSSY N° SIREN : 218902120 MAIRIE - 89290 JUSSY	0ha 02a 26ca	Rapproché 2 0ha 02a 26ca
B	406	LES VERGERS	1	COMMUNE DE JUSSY N° SIREN : 218902120 MAIRIE - 89290 JUSSY	0ha 06a 54ca	Rapproché 2 0ha 06a 54ca
B	407	LES VERGERS	41	<p>Usu : Mme MERLE LEA, HERTA, épouse RIGOUTAT, Née le 17/08/1924 à SAINT-AVOLD (57) <b>CIDEX 12</b> 4 RUE DE LA TOURNELLE - 89290 JUSSY</p> <p>Nu-P Ind : M RIGOUTAT FRANCIS, CHRISTIAN, époux OLIVIAUX FREDERIQUE, Né le 18/09/1949 à SAINT-AVOLD (57) 40 RUE MICHELET - 89000 AUXERRE</p> <p>Nu-P Ind : Mme RIGOUTAT MARIE, JOSE, Née le 20/09/1945 à 4 RUE DE LA TOURNELLE - 89290 JUSSY</p>	0ha 03a 27ca	Rapproché 2 0ha 03a 27ca
B	408	LES VERGERS	1	COMMUNE DE JUSSY N° SIREN : 218902120 MAIRIE - 89290 JUSSY	0ha 02a 00ca	Rapproché 2 0ha 02a 00ca
B	409	LES VERGERS	1	COMMUNE DE JUSSY N° SIREN : 218902120 MAIRIE - 89290 JUSSY	0ha 01a 65ca	Rapproché 2 0ha 01a 65ca
B	410	LES VERGERS	1	COMMUNE DE JUSSY N° SIREN : 218902120 MAIRIE - 89290 JUSSY	0ha 00a 55ca	Rapproché 2 0ha 00a 55ca
B	411	LES VERGERS	46	M RAPINEAU FERNAND, ISDORE, époux LUTHINIER, Né le à - 89290 JUSSY	0ha 00a 35ca	Rapproché 2 0ha 00a 35ca
B	412	LES VERGERS	1	COMMUNE DE JUSSY N° SIREN : 218902120 MAIRIE - 89290 JUSSY	0ha 00a 75ca	Rapproché 2 0ha 00a 75ca
B	413	LES VERGERS	1	COMMUNE DE JUSSY N° SIREN : 218902120 MAIRIE - 89290 JUSSY	0ha 01a 11ca	Rapproché 2 0ha 01a 11ca
B	414	LES VERGERS	44	M RAIMOND CLAUDE, époux MENDOZA MARIE-CLAIREE, Né le 25/05/1933 à JUSSY (89) 12 RUE DU LAVOIR - 89290 JUSSY	0ha 01a 30ca	Rapproché 2 0ha 01a 30ca
B	415	LES VERGERS	40	<p>Ind : Mme MENDOZA MARIE-CLAIREE, épouse RAIMOND CLAUDE, Née le 31/07/1953 à COULANGE-LA-VINEUSE (89) 12 RUE DU LAVOIR - 89290 JUSSY</p> <p>Ind : M RAIMOND CLAUDE, époux MENDOZA MARIE-CLAIREE, Né le 25/05/1933 à JUSSY (89) 12 RUE DU LAVOIR - 89290 JUSSY</p>	0ha 01a 80ca	Rapproché 2 0ha 01a 80ca
B	416	LES VERGERS	1	COMMUNE DE JUSSY N° SIREN : 218902120 MAIRIE - 89290 JUSSY	0ha 02a 95ca	Rapproché 2 0ha 02a 95ca
B	417	LES VERGERS	1	COMMUNE DE JUSSY N° SIREN : 218902120 MAIRIE - 89290 JUSSY	0ha 02a 38ca	Rapproché 2 0ha 02a 38ca
B	418	LES VERGERS	44	M RAIMOND CLAUDE, époux MENDOZA MARIE-CLAIREE, Né le 25/05/1933 à JUSSY (89) 12 RUE DU LAVOIR - 89290 JUSSY	0ha 00a 55ca	Rapproché 2 0ha 00a 55ca
B	419	LES VERGERS	44	M RAIMOND CLAUDE, époux MENDOZA MARIE-CLAIREE, Né le 25/05/1933 à JUSSY (89) 12 RUE DU LAVOIR - 89290 JUSSY	0ha 00a 55ca	Rapproché 2 0ha 00a 55ca
B	420	LES VERGERS	44	M RAIMOND CLAUDE, époux MENDOZA MARIE-CLAIREE, Né le 25/05/1933 à JUSSY (89) 12 RUE DU LAVOIR - 89290 JUSSY	0ha 00a 60ca	Rapproché 2 0ha 00a 60ca
B	421	LES VERGERS	15	M BRUNET CHARLES, époux DROIN, Né le à 27 RUE DELAMBRE - 75014 PARIS	0ha 00a 70ca	Rapproché 2 0ha 00a 70ca
B	422	LES VERGERS	10	Mme BONICHON JACQUELINE, Née le à - 89290 JUSSY	0ha 02a 30ca	Rapproché 2 0ha 02a 30ca

B	423	LES VERGERS	44	M RAIMOND CLAUDE, époux MENDOZA MARIE-CLAIRES, Né le 25/05/1933 à JUSSY (89) 12 RUE DU LAVOIR - 89290 JUSSY	0ha 04a 06ca	Rapproché 2 0ha 04a 06ca
B	424	LES VERGERS	34	Ind : Mme GLONIN VIOLETTE, SUZANNE, épouse MIDIÈRE GUY, Née le 10/06/1936 à OUANNE (89) 5 RUE DU LAVOIR - 89290 JUSSY  Ind : M MIDIÈRE GUY, époux GLONIN VIOLETTE, Née le 16/04/1932 à JUSSY (89) 5 RUE DU LAVOIR - 89290 JUSSY	0ha 00a 96ca	Rapproché 2 0ha 00a 96ca
B	425	LES VERGERS	39	Nu-P Ind : M LUBIN FLORIAN, ANDRE, Né le 17/03/1987 à MONTAUBAN (82) <b>LES COMBETTES</b> RUE DE LA VAUR - 82300 CAUSSADE  Usu Ind : M LUBIN JACQUES, GILBERT, époux SANDRAL JOSIANE, Né le 13/05/1948 à LA FOUILLADE (12) LA BENECHÉ - 82300 CAUSSADE  Usu Ind : Mme LUBIN VIRGINIE, AUDREY, Née le 18/05/1985 à MONTAUBAN (82) LES COMBETTES RUE DE LA VAUR - 82300 CAUSSADE  Usu Ind : Mme NUHAIN YVETTE, épouse SANDRAL ANDRE, Née le 11/05/1931 à JUSSY (89) 12 RUE JACQUES MOMMEA - 82300 CAUSSADE  Usu Ind : M SANDRAL ANDRE, JEAN, époux NUHAIN YVETTE, Né le 03/01/1932 à RODEZ (12) 12 RUE JACQUES MOMMEA - 82300 CAUSSADE  Usu Ind : Mme SANDRAL JOSIANE, YVETTE LUCIENNE, épouse LUBIN JACQUES, Née le 06/03/1955 à VESOUL (70) 12 RUE JACQUES MOMMEA - 82300 CAUSSADE	0ha 01a 08ca	Rapproché 2 0ha 01a 08ca
B	426	LES VERGERS	44	M RAIMOND CLAUDE, époux MENDOZA MARIE-CLAIRES, Né le 25/05/1933 à JUSSY (89) 12 RUE DU LAVOIR - 89290 JUSSY	0ha 02a 00ca	Rapproché 2 0ha 02a 00ca
B	427	LES VERGERS	9	Ind : M BILLIAT JACKIE, LUCIEN ANDRE, époux FARINET JACQUELINE, Né le 10/05/1934 à CHEMILLY-SUR-SEREIN (89) <b>CIDEX 107</b> 23 GRANDE RUE - 89290 JUSSY  Ind : Mme FARINET JACQUELINE, épouse BILLIAT JACKIE, Née le 07/04/1937 à LEZINNES (89) <b>CIDEX 107</b> 23 GRANDE RUE - 89290 JUSSY	0ha 02a 00ca	Rapproché 2 0ha 02a 00ca
B	428	LES VERGERS	44	M RAIMOND CLAUDE, époux MENDOZA MARIE-CLAIRES, Né le 25/05/1933 à JUSSY (89) 12 RUE DU LAVOIR - 89290 JUSSY	0ha 25a 80ca	Rapproché 2 0ha 25a 80ca
B	429	LES VERGERS	23	Nu-P : Mme BRUNET PATRICIA, LINE, Née le 04/11/1959 à JUSSY (89) 31 RUE DES TOURNANTS - 89580 VALLAN  Usu : Mme LASNIER MONIQUE, épouse BRUNET, Née le 14/05/1938 à MOLESMES (89) 14 GRANDE RUE - 89290 JUSSY	0ha 08a 62ca	Rapproché 2 0ha 08a 62ca
B	430	LES VERGERS	1	COMMUNE DE JUSSY N° SIREN : 218902120 MAIRIE - 89290 JUSSY	0ha 00a 75ca	Rapproché 2 0ha 00a 75ca
B	431	LES VERGERS	1	COMMUNE DE JUSSY N° SIREN : 218902120 MAIRIE - 89290 JUSSY	0ha 00a 95ca	Rapproché 2 0ha 00a 95ca
B	432	LES VERGERS	1	COMMUNE DE JUSSY N° SIREN : 218902120 MAIRIE - 89290 JUSSY	0ha 00a 50ca	Rapproché 2 0ha 00a 50ca
B	433	LES VERGERS	46	M RAPINEAU FERNAND, ISDORE, époux LUTHINIER, Né le à - 89290 JUSSY	0ha 00a 45ca	Rapproché 2 0ha 00a 45ca
B	434	LES VERGERS	14	Mme BRUNET, épouse NAUDIER HENRI, Née le à - 89290 JUSSY	0ha 00a 95ca	Rapproché 2 0ha 00a 95ca
B	435	LES VERGERS	1	COMMUNE DE JUSSY N° SIREN : 218902120 MAIRIE - 89290 JUSSY	0ha 00a 95ca	Rapproché 2 0ha 00a 95ca
B	436	LES VERGERS	1	COMMUNE DE JUSSY N° SIREN : 218902120 MAIRIE - 89290 JUSSY	0ha 00a 95ca	Rapproché 2 0ha 00a 95ca
B	1 039	LES VERGERS	1	COMMUNE DE JUSSY N° SIREN : 218902120 MAIRIE - 89290 JUSSY	0ha 00a 20ca	Rapproché 2 0ha 00a 20ca

### Section C

Section	N° de parcelle	Lieu-dit	N° de Compte	Désignation du propriétaire matriciel	Contenance Cadastrale	Périmètre
C 1	LES PRES		13	M BORGnat GERARD, YVON, Né le 22/04/1950 à ESCOLIVES (89) CIDEZ 13 1 RUE DU COLOMBIER - 89290 ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE	2ha 43a 55ca	Rapproché 2 2ha 43a 55ca
C 2	LES PRES		12	M BORGnat BENJAMIN, épse LASSALE EGLANTINE, Né le 10/01/1978 à AUXERRE (89) 1 RUE DE L'ÉGLISE - 89290 ESCOLIVES-SAINTE-CAMILLE	0ha 18a 95ca	Rapproché 2 0ha 18a 95ca
C 3	LES PRES		47	Ind : Mme RIGOUTAT ANNIE, ELIZABETH, épse SOTTY DOMINIQUE, Née le 23/10/1940 à AUXERRE (89) 100 RUE GUILLAUME FOUCHE - 50760 REVILLE  Ind : Mme RIGOUTAT FRANCINE, MARIE, Née le 28/03/1944 à JUSSY (89) APPT 3B3 LES JARDINS 6 BOULEVARD VAULABELLE - 89000 AUXERRE	0ha 02a 10ca	Rapproché 2 0ha 02a 10ca
C 4	LES PRES		33	Usu Ind : Mme GLONIN VIOLETTE, SUZANNE, épse MIDIERE GUY, Née le 10/06/1936 à OUANNE (89) 5 RUE DU LAVOIR - 89290 JUSSY  Nu-P : M MIDIERE ERIC, Né le 25/04/1970 à AUXERRE (89) 7 RUE DU LAVOIR - 89290 JUSSY  Usu Ind : M MIDIERE GUY, épse GLONIN VIOLETTE, Né le 16/04/1932 à JUSSY (89) 5 RUE DU LAVOIR - 89290 JUSSY	0ha 02a 95ca	Rapproché 2 0ha 02a 95ca
C 5	LES PRES		50	Mme ROLLET SYLVIE, épse DUCARRE RICHARD, Née le 08/12/1966 à AUXERRE (89) CHEZ M MONTEIL DANIEL 12 RUE DE MADRID - 3200 VICHY	0ha 02a 80ca	Rapproché 2 0ha 02a 80ca
C 6	LES PRES		45	Usu : Mme RAMADIER YVONNE, ANDREE ROSE, épse ROLLET, Née le 26/06/1941 à PARIS 12 (75) CIDEZ 522 LORDONNOIS 2 ROUTE NATIONALE - 89144 LIGNY-LE-CHATEL  Nu-P Ind : M ROLLET ROMARIC, Né le 09/12/1972 à AUXERRE (89) EXCA ETAGE 3 22 RUE DU FAUBOURG SAINT-MARTIN - 75010 PARIS  Nu-P Ind : Mme ROLLET SYLVIE, épse DUCARRE RICHARD, Née le 08/12/1966 à AUXERRE (89) CHEZ M MONTEIL DANIEL 12 RUE DE MADRID - 3200 VICHY	0ha 01a 70ca	Rapproché 2 0ha 01a 70ca
C 7	LES PRES		17	Ind : Mme BRUNET GENEVIEVE, épse SAUNOIS LUCIEN, Née le 01/03/1920 à JUSSY (89) CIDEZ 105 2 RUE DE L'ÉGLISE - 89290 JUSSY  Ind : M SAUNOIS BERNARD, Né le 17/12/1938 à JUSSY (89) 2 RUE DE L'ÉGLISE - 89290 JUSSY  Ind : M SAUNOIS DAVID, Né le 02/01/1971 à AUXERRE (89) 17 RUE BASSE - 89530 SAINT-BRIS-LE-VINEUX  Ind : M SAUNOIS THIERRY, épse KUNTZ SYLVIE, Né le 22/09/1967 à AUXERRE (89) NANGIS 18 RUE DE LA SALLE - 89290 QUENNE	0ha 01a 75ca	Rapproché 2 0ha 01a 75ca
C 8	LES PRES		17	Ind : Mme BRUNET GENEVIEVE, épse SAUNOIS LUCIEN, Née le 01/03/1920 à JUSSY (89) CIDEZ 105 2 RUE DE L'ÉGLISE - 89290 JUSSY  Ind : M SAUNOIS BERNARD, Né le 17/12/1938 à JUSSY (89) 2 RUE DE L'ÉGLISE - 89290 JUSSY  Ind : M SAUNOIS DAVID, Né le 02/01/1971 à AUXERRE (89) 17 RUE BASSE - 89530 SAINT-BRIS-LE-VINEUX  Ind : M SAUNOIS THIERRY, épse KUNTZ SYLVIE, Né le 22/09/1967 à AUXERRE (89) NANGIS 18 RUE DE LA SALLE - 89290 QUENNE	0ha 09a 76ca	Rapproché 2 0ha 09a 76ca
C 9	LES PRES		18	Ind : Mme BRUNET GENEVIEVE, épse SAUNOIS LUCIEN, Née le 01/03/1920 à JUSSY (89) CIDEZ 105 2 RUE DE L'ÉGLISE - 89290 JUSSY  Ind : M SAUNOIS LUCIEN, LEOPOLD, épse BRUNET GENEVIEVE, Né le 16/02/1911 à JUSSY (89) CIDEZ 105 2 RUE DE L'ÉGLISE - 89290 JUSSY	0ha 01a 64ca	Rapproché 2 0ha 01a 64ca

C	10	LES PRES	33	<p>Usu Ind : Mme GLONIN VIOLETTE, SUZANNE, épse MIDIÈRE GUY, Née le 10/06/1936 à OUANNE (89) 5 RUE DU LAVOIR - 89290 JUSSY</p> <p>Nu-P : M MIDIÈRE ERIC, Né le 25/04/1970 à AUXERRE (89) 7 RUE DU LAVOIR - 89290 JUSSY</p> <p>Usu Ind : M MIDIÈRE GUY, époux GLONIN VIOLETTE, Né le 16/04/1932 à JUSSY (89) 5 RUE DU LAVOIR - 89290 JUSSY</p>	Oha 19a 13ca	Rapproché 2 Oha 19a 13ca
C	11	LES PRES	20	<p>Nu-P : M BRUNET GERARD, LUCIEN, époux GUILTON GUYLAINE, Né le 08/01/1956 à JUSSY (89) 1 RUELLE DE LA CROISOTTE - 89290 JUSSY</p> <p>Usu : Mme LASNIER MONIQUE, épouse BRUNET, Née le 14/05/1938 à MOLESMES (89) 14 GRANDE RUE - 89290 JUSSY</p>	Oha 13a 85ca	Rapproché 2 Oha 13a 85ca

